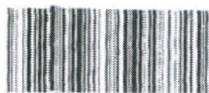




MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre17-007343-A
11/04/17

Paris, le - 6 AVR. 2017

Réf. : 17-007149-A

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le vœu adopté par le Conseil départemental du Val-de-Marne relatif à la défense et au maintien du service public postal dans votre département.

Sensible à votre démarche, j'ai sollicité le préfet du Val-de-Marne qui m'indique qu'aucune fermeture d'établissement n'interviendra au cours de l'année 2017. Le délégué départemental du groupe La Poste dans votre département l'a d'ailleurs précisé lors de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) qui s'est tenue le 1er mars 2017.

Quatre bureaux de poste ont ou vont faire l'objet de transformations au cours du premier semestre 2017. Il s'agit de ceux de Charenton Liberté, Le Perreux Joncs Marins, Fontenay-sous-Bois et Noisieu. Les transformations devant intervenir au deuxième semestre concernent cinq autres bureaux de poste : Villejuif les Lozais, Saint-Maur la Varenne Champignol, Boissy Saint Léger l'Orangerie, Fresnes la Vallée et Villeneuve le Roi les Vœux.

.../...

Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil départemental
Sénateur du Val-de-Marne
Hôtel du département
21, avenue du Général-de-Gaulle
94054 CRETEIL Cedex

Hôtel de Castries - 72 rue de Varenne - 75700 Paris Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.territoires.gouv.fr

Je vous informe par ailleurs que le contrat de présence postale 2017-2019, conclu le 11 janvier 2017 entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France (AMF) garantit le maintien des 17 000 points de contacts de La Poste. Ce contrat prévoit qu'un bureau ne peut être transformé en agence, relais ou tout autre partenariat sans un diagnostic partagé et une consultation renforcée de la commune concernée. Tout projet de transformation, notamment en secteur urbain, doit faire l'objet d'une information au maire, qui dispose de trois mois pour exprimer son avis. Si le maire le demande, La Poste s'engage à lui soumettre pour avis un second projet d'évolution territoriale.

L'accessibilité aux services postaux est, sachez-le, une préoccupation majeure du Gouvernement. C'est un enjeu fort pour l'attractivité de nos territoires, qu'ils soient situés en zone urbaine ou rurale.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Michel BAYLET